



Auderghem, mercredi 30 octobre 2024

**Notaire JUSTINE DE SMET et JUSTINE VAN
LERBERGEc/o Mme LEBRUN ISABELLE
Avenue Alfred Madoux 129
1150 Woluwe saint pierre**

Vos références : AP

Madame, Monsieur,

CONCERNE ACP PAYS-BAS sis Avenue des Eperviers 117 – Vente JAMBLINNE de MEUX – Lot 30

En réponse à votre courrier du 22/10/2024, veuillez trouver, ci-dessous, les renseignements demandés :

Article 3.94 §1 actualisation

2° **Montant des arriérés dus par le cédant**

A ce jour, le cédant présente un arriéré de 199,65 € (coût de la présente incluse).

Il y aura lieu de réactualiser la situation avant la signature de l'acte et en cas d'arriérés, les retenir sur le prix de vente par les soins du notaire instrumentant et les reverser sur le compte courant **BE56 3101 4557 7888** de l'association.

Article 3.94 §2

- 1° Néant
2° L'assemblée générale du 28/03/2024 à approuver un appel de fonds de réserve de 70.000€.
3° Néant
4° Néant

Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années

Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/PAYS-BAS-PVAG>

Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/PAYS-BAS-Comptabilite>

- Les liens seront disponibles jusqu'au 30/11/2024

Coût de la présente : Réponse Notaire §2 199,65 TVAC

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour EUROFA
HERINCKX Christopher
Gestionnaire de copropriété



Auderghem, mardi 28 janvier 2025

**Notaire JUSTINE DE SMET et JUSTINE VAN
LERBERGEc/o Mme LEBRUN ISABELLE
Avenue Alfred Madoux 129
1150 Woluwe saint pierre**

Vos références : AP

Madame, Monsieur,

CONCERNE ACP PAYS-BAS sis Avenue des Eperviers 117 – Vente Fondation Roi Baudouin – Lot 30

En réponse à votre courrier du 24/01/2025, veuillez trouver, ci-dessous, les renseignements demandés :

Article 3.94 §1 actualisation

2° **Montant des arriérés dus par le cédant**

A ce jour, le cédant ne présente aucun arriéré.

Il y aura lieu de réactualiser la situation avant la signature de l'acte et en cas d'arriérés, les retenir sur le prix de vente par les soins du notaire instrumentant et les reverser sur le compte courant **BE56 3101 4557 7888** de l'association.

Article 3.94 §2 actualisation

- 1° Néant
- 2° L'assemblée générale du 04/12/2024 à approuver des appels de fonds de réserve trimestriel de 22.500€.
- 3° Néant
- 4° Néant

Procès-verbaux des assemblées générales ordinaires et extraordinaires des trois dernières années, ainsi que les décomptes périodiques de charges des deux dernières années

Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/PAYS-BAS-PVAG>

Copie du dernier bilan approuvé par l'assemblée générale de l'association des copropriétaires :

Vous trouverez les documents demandés sur ce lien : <https://eurofa.box.com/v/PAYS-BAS-Comptabilite>

- Les liens seront disponibles jusqu'au 19/02/2025

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions de recevoir, Monsieur, nos sincères salutations.

Pour EUROFA
HERINCKX Christopher
Gestionnaire de copropriété

